

# JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-SOZY



**DECEMBRE 2023**

# INFORMATIONS UTILES

## Horaires Mairie

Jours	Accueil Public	Accueil Téléphonique
<b>Lundi</b>	10h30 à 12h30	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15
<b>Mardi</b>	Fermé	8h00 à 13h00
<b>Mercredi</b>	13h00 à 14h30	8h45 à 12h00 et 13h00 à 18h15
<b>Jeudi</b>	16h00 à 18h00	9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h15

**En dehors de ces horaires ou d'absence de la secrétaire de mairie et pour tout urgence, il vous est possible de contacter**

M. Jean Philippe GAVET, Maire, au 07 87 16 95 81

Téléphone : 05 65 32 23 06

Courriel : [mairie-st-sozy@info46.fr](mailto:mairie-st-sozy@info46.fr)

Site internet : [www.saint-sozy.fr](http://www.saint-sozy.fr)

**Numéros de téléphone utiles :**

**Pompiers : 18 ou 112**

**Samu : 15**

**Médecin de garde : 3966** Après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés

**Pharmacie de garde : 3237**

**Gendarmerie : Souillac 05 65 32 78 17**

**SAUR : Gramat/Cahors 05 81 31 85 06**

Urgence: **05 81 91 35 07**

**EDF : Facture 09 69 32 15 15**

**ENEDIS: Dépannage : 09 7267 50 46**

**Ouverture de la Poste**

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

Matin de **9h15 à 10h00**

Après-midi de **14 H 00 à 16 H30**

**Crédit Agricole :**

Point Vert chez Corinne LEFEVRE

SPAR-Rue des Jardins  
**05 65 27 20 17**

**Information générale :**

Nous rappelons que toutes les réunions du Conseil Municipal ont lieu le dernier jeudi de chaque mois sauf exception (voir panneau d'affichage), et qu'elles sont publiques.

Bulletin municipal de Saint-Sozy

Directeur de la publication :  
**Jean Philippe GAVET**  
Informations Réglementations

## Numéros utiles

Allo enfance en danger: 119

Jeunes victimes de violences numériques: 30 18

Victimes de harcèlement à l'école: 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées et personnes en situation de handicap : 39 77

## Collecte des Gros encombrants

Une collecte a été mise en place à compter du 1er juillet 2015. Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie. Elle est réservée aux habitants n'ayant pas les moyens physiques ou matériels de le faire eux-mêmes. Elle ne concerne que les Gros Encombrants (exemple : cuisinière, machine à laver, sommier, etc. ...) et non les matériaux (parpaings, briques) ...

De la civilité des utilisateurs dépendra la pérennité du service

## Déchetterie de Souillac

Combe de Nouziès -46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 08 22

Ouverte aux particuliers et aux professionnels (<3,5t)

Lundi et jeudi : 14h00 à 18h00

Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00



PRÉFECTURE DU LOT

## Bruit de Voisinage

Arrêté Préfectoral du 02-12-2009

Pour rappel: Bruit dans les propriétés privées

Jours ouvrables: de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés: de 10h00 à 12h00

## Brulage des Végétaux

ARRETE PREFECTORAL N° E-2012-193

Application permanente

Selon l'article 5, la période sensible où aucun feu de végétaux n'est autorisé est **du 15 juin au 15 septembre**

**Bibliothèque :**

Samedi de 10h à 12h

## Rappel

Monsieur le Maire invite tous les nouveaux arrivants à le rencontrer (sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie), afin de présenter notre village et faire connaissance.

la Mutuelle communale est toujours active sur la commune

Ne pas jeter sur la voie publique



# Les vœux 2024



M. Jean Philippe GAVET  
Maire

*L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment les projets et les volontés futures. C'est aussi l'occasion de faire un bilan étape. Pour résumer en quelques mots l'action municipale, je dirais qu'avec l'ensemble des élus, nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile. La vie de la commune de Saint-Sozy s'anime toute l'année grâce à la vitalité et le dynamisme de l'ensemble de nos associations, des services à la jeunesse et petite enfance. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux commerçants, professionnels de santé, ainsi qu'aux nouveaux résidents de la commune. La qualité de vie saint-sozienne rejaillit et émane à travers tous ses collectifs : acteurs économiques, culturels, et sportifs.*

*Je profite de cet éditorial pour remercier les élus pour leur travail constant au sein des commissions, et du Conseil Municipal, mais également le personnel communal pour leur disponibilité et leur investissement.*

*En vous souhaitant une agréable année, et une bonne lecture de ce bulletin municipal.*

*Jean Philippe GAVET  
Maire de Saint-Sozy*

## Le Conseil Municipal



M. Daniel LEVET  
1er Adjoint



Mme Sandrine ROUGIE  
2eme Adjoint



M. Philippe CASTANET  
3eme Adjoint



Mme Eveline BOUYSSOU  
Conseillère Municipale



M. Sébastien DALE  
Conseiller Municipal



M. Bruno DE SOUZA  
Conseiller Municipal



M. Gervais DELNAUD  
Conseiller Municipal



Mme Annick JAMME  
Conseillère Municipale



M. Dominique JOUHAULT  
Conseiller Municipal



M. Roland SEGUREL  
Conseiller Municipal



*Monsieur le Maire, Jean-Philippe GAVET  
et les membres du Conseil Municipal  
invitent les habitants de SAINT-SOZY  
à la cérémonie des vœux  
et d'accueil des nouveaux arrivants  
le:*

*Samedi 27 Janvier 2024 à 18 h 30*

*A la Salle des Fêtes*

*Louis Dumas*

*Meilleurs Vœux*



*Cette cérémonie sera suivie du traditionnel  
verre de la convivialité*

# Un pas vers plus de Sécurité

*Les feux dits de "récompense"*



Depuis des mois voire des années, le problème de la vitesse excessive constatée sur la traversée de Saint Sozy, la rue de l'Occitanie, est évoquée.

Une longue ligne droite où la limitation est rarement respectée. En 2021, une étude de comptage routier avait relevé que 80% des véhicules ne respectaient pas la limitation de vitesse imposée sur cette voie.

Après études et recherches sur les différentes solutions envisageables, il a été retenu le choix d'installer des feux tricolores intelligents dits de "Récompense".

4 feux ont été installés:

- 2 au niveau d'Anim Enfance (zone limitée à 30 km/h)
- 2 au milieu de la section comprise entre le carrefour du Glacis et le pont vers Meyronne (zone limitée à 50 km/h)



Ces feux sont par défaut au Rouge.  
A l'approche d'un véhicule et si ce dernier roule à la vitesse autorisée,  
le feu passe au Vert

Si aucun véhicule n'est détecté pendant 1 minute, le feu effectue automatiquement un cycle

*Rouge - Vert - Orange - Rouge*

Cela dans le but de ne pas bloquer un véhicule qui n'aurait pas été détecté par l'antenne

Le petit panneau triangulaire fixé sur le mat, indique aux cyclistes qu'ils peuvent passer même si le feu est Rouge



Des nouveaux panneaux de signalisation ont été mis en place afin de rappeler la présence des feux et leur fonctionnement.

Ces types de feux, bien qu'ils ne soient pas positionnés au niveau d'un croisement, sont soumis aux mêmes sanctions en cas de non respect du feu rouge: Retrait de 4 points et 135 euros d'amende.

## RPI

Depuis le début de cette année scolaire 2022-2023, l'école de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est dirigé par Mme Christine LAVERDET . L' équipe pédagogique constituée de 6 professeurs des écoles, est accompagnée par une équipe tout aussi dynamique dans les domaines de la cantine, la garderie, l'accompagnement des élèves, et l'entretien des locaux. Cette année, pas moins de 108 élèves fréquentent notre école, ce qui a permis la pérennisation d'une 5ème classe depuis la rentrée 2023. Nous souhaitons une excellente année scolaire à tous, enfants comme adultes!



### De gauche à droite

**Laura MATTEO :**  
Petite et Moyenne  
Sections

**Elsa TOURNIAIRE :**  
CP et CE1

**Christine LAVERDET :**  
directrice, CM1 et CM2

**Ninon LANDES :**  
CM1 et CM2

**Clémence SEVE-PASCAL**  
: CE2 et CM2

**Marion CAMBONIE :**  
Grande Section et CP

Les enseignantes et le personnel de l'école:

**Sophie BEAUCOURT, Lucie POUPEAU, Alice BOUSCAREL, Aurélie JAUBERTHIE, Isabelle PERLOT, Maud MIRAMON, Flavie FRIMEL, Lore DARNIS et Maud DELTREUIL**



## Régal pour les petits et les grands.

Quoi de mieux que des chefs cuisiniers pour goûter, préparer des plats pour la cantines ?

C'est ce qu'ont vécu tous les élèves de l'école de Saint-Sozy entre le lundi 16 et le vendredi 20 octobre à l'occasion de la Semaine du goût

Le chef Anthony, du restaurant la Terrasse à Meyronne a commencé avec les CM1, CM2 avec un atelier de fabrication du dessert pour la cantine le lendemain (flan au caramel) et une pizza !

Le mardi c'est le chef Stéphane Andrieux et son second du restaurant étoilé du Château de la Treyne, qui ont œuvré avec les GS et CP et CE1 lors d'un atelier de fabrication de galettes de pommes de terre.

Le chef Anthony est revenu avec les PS MS pour faire goûter des saveurs inattendues à partir de plantes. Cet atelier du goût a été complété par la découverte du coing sous toutes ses formes : cru, cuit en gelée ou en pâte.

Et pour finir la semaine, le chef Stéphane Chambon du restaurant étoilé le Pont de l'Ouyse est venu préparer avec les CE2 l'entrée de la cantine pour le vendredi : des œufs mimosa.

Une semaine riche en découverte pour tous, grands et petits.



( Source Medialot - Thibaut SOUPERBIE -octobre 2023)



THIBAUT SOUPERBIE · POLITIQUE · UNE



Les élèves de l'école de Saint-Sozy  
représenteront le Lot au concours du  
parlement des enfants

### **Ils vont devoir écrire une proposition de loi.**

C'est désormais officiel, la candidature des élèves de CM au concours du parlement des enfants a été retenue. Ce concours consiste à proposer une loi dont le thème est imposé au niveau national. Cette année, le thème est « Favoriser la pratique du sport pour tous les jeunes ». Pour les enseignantes de cette classe, Ninon Landes et Christine Laverdet, cette participation a un double objectif : donner du sens aux apprentissages et construire les citoyens de demain, des citoyens acteurs de leur quotidien.

La première étape franchie, la députée du Lot, Huguette Tiegna, a rendu visite aux élèves. Un moment important qui a permis des échanges sur le rôle, la fonction d'un député ainsi que sur l'organisation institutionnelle de notre République. Maintenant le plus important est à venir : écrire une proposition de loi qui réponde au sujet et respecte un cahier des charges précis. En ligne de mire des jeunes, la date du 10 février, date à laquelle le projet de loi devra être déposé.

Bonne chance aux élèves

( Source Medialot - Thibaut SOUPERBIE -novembre 2023)

## Informations Municipales

**Saint-Sozy simplifie vos démarches. Avec le Système d'Information Géographique SIRAP), vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.**

La dématérialisation de toutes les demandes d'urbanismes s'inscrit dans le cadre de la loi Elan du 23 novembre 2018. Afin d'anticiper son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Saint-Sozy se lance dans le déploiement le système numérique des autorisations d'urbanisme.

**Le SIRAP est une solution à la fois plus pratique, plus accessible, plus rapide, plus écologique et plus sécurisée pour déposer en mairie des demandes d'urbanisme réglementaires.**

**Accéder au SIRAP :** <https://www.sirap.fr/portail-usager-urbanisme.html>



Ce nouveau service en ligne concerne l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, des plus courantes au plus techniques.

**Dès maintenant :**

- Certificats d'urbanisme (CUa et CUb) qui détaillent les règles d'urbanisme auxquelles est soumis un terrain identifié, en vue d'un projet précis ou non.
- Déclarations préalables (DP au titre du code de l'urbanisme) délivrées pour une demande de réfection de toiture, remplacement de fenêtres, aménagement de clôture, construction d'une piscine, ravalement de façade...
- Permis de construire maison individuelle (PCMI).
- Permis de construire (PC), Permis d'aménager (PA).
- Permis de démolir (PdD).
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) formulées en cas de vente d'un bien pour permettre au détenteur du droit de préemption urbain de faire connaître sa décision.
- Déclarations d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclarations d'achèvement attestant la conformité des travaux (DAACT)

### COMMENT UTILISER LE GUICHET NUMERIQUE ?

*Infos +*

- Le dépôt d'une demande d'urbanisme sur le portail du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est à privilégier pour faciliter son instruction par le service urbanisme et l'obtention de la réponse du maire
- Lorsque vous déposez une demande sur le portail du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), il est inutile de la déposer en double sous forme papier en mairie

### **Étape 1 :**

- Je crée un compte sécurisé et personnel ou je me connecte avec mes identifiants « FranceConnect »
- Je renseigne les informations de mon profil  
Pour les professionnels du foncier, de l'immobilier, de la construction et de l'architecture : une interface spécifique permet de suivre l'ensemble des demandes réalisées.

### **Étape 2 :**

- Je choisis la demande que je souhaite soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant
- Je consulte, si besoin, les documents d'information à ma disposition via les boutons d'accès
- Je m'assure que ma demande est correctement complétée en cliquant sur « Vérifier ma saisie » (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).

### **Étape 3 :**

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel
- Un accusé de réception électronique (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué.
- Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE).

*Info + :* Le portail SIRAP vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier. Les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés. Les délais réservés aux services et aux personnes consultées et dont l'avis ou l'accord est nécessaire à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes pour réaliser les travaux sont également inchangés.

### **Étape 4 :**

- Je suis l'état d'avancement de ma demande depuis la page d'accueil du portail GNAU
- Je peux également consulter les dossiers déposés en cours d'étude ou déjà instruit.

*Info + :* L'usage de ce service en ligne ne supprime pas les démarches préalables de collecte de renseignements et de pré études relatives aux projets de travaux, ni tout échange utile avec l'administration. Plus le projet est préparé avec les services concernés en amont du dépôt officiel, mieux il sera susceptible de répondre à la réglementation d'urbanisme en vigueur qui encadre l'instruction des demandes.



La Mairie

1 Place des Marronniers  
46200 SAINT-SOZY

✉ mairie-st-sozy@info46.fr  
(mailto:mairie-st-sozy@info46.fr)

☎ 05 65 32 23 06

Le site internet de la commune de Saint-Sozy est une plateforme simple d'accès pour informer les habitantes, habitants et touristes de toutes les actualités de la commune, les aider dans leurs démarches administratives et un espace pour promouvoir la vie associative, économique, culturelle et touristique de la commune et ses environs.

Une partie du site est dédiée aux activités associatives, culturelles et commerciales.

L'application  
" **IntraMuros** "



utilisable sur téléphone mobile, permet également d'avoir accès à de nombreuses informations sur la commune.

Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à transmettre leurs informations afin de les relayer gratuitement sur ces sites :



A l'intention de la commission communication,

**Mail :** [Mairie-st-sozy@info46.fr](mailto:Mairie-st-sozy@info46.fr)

- Nom de l'activité
- Descriptif en 3 ou 4 lignes de texte
- Adresse et n° de téléphone
- L'URL de votre site
- 1 photo



Lors du Conseil municipal du 2 novembre 2023, 2 conseillers ont été nommés référents « presse locale » pour la commune.

Il s'agit de :

**Madame Annick JAMME et  
Monsieur Gervais DELNAUD**



Ils centraliseront les diverses demandes de publication d'articles (manifestations culturelles, sportives, travaux de voirie, réalisation de projets...) et les transmettront aux divers correspondants de la presse « locale », avec accord de Monsieur le Maire.  
Nous invitons toutes les associations à se rapprocher d'eux.

# Aide à Domicile



Le service est notre raison d'être.

Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.



Maintien à domicile

Portage de repas

Services ménagers

Jardinage et petit bricolage

## Qui sommes-nous ?

En 2010, Lot Aide à Domicile est née de la volonté du Département du Lot de sécuriser son offre en matière d'aide à domicile sur l'ensemble de son territoire. En regroupant de nombreuses associations et en mutualisant les moyens humains, administratifs et financiers, Lot Aide à Domicile permet à chaque Lotois et à chaque Lotoise d'accéder à de nombreux services à domicile garants d'une véritable qualité de vie quel que soit son lieu d'habitation.



### ADL - Pole de Souillac

36 Avenue du Général de Gaulle - 46200  
Responsable de secteur: Sandrine NIOT  
Tel: 0 805 69 69 46

### Lot Aide à Domicile

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses 29 points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par les responsables de secteur, les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7, de 7h à 21h. Les aides à domicile réalisant le plus de kilomètres dans l'année sont équipées, depuis cette année, d'un véhicule de fonction avec les couleurs de l'entreprise pour intervenir chez vous.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène,...

Lot Aide à Domicile assure également la livraison de repas à domicile et réalise des travaux de jardinage et petit bricolage chez vous. Renseignez-vous !

Pour tout contact :

Appel gratuit 0 805 69 69 46

[www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com)  
[lad@epl-lad.org](mailto:lad@epl-lad.org)

Nous sommes 94 000 salariés et 85 000 bénévoles. Chaque jour, nous venons en aide aux personnes âgées, malades ou handicapées mais aussi à des familles et des enfants. Notre engagement est commun mais chacune et chacun l'exprime avec ses mots et sa sensibilité.

### ADMR PAYRAC

Maison de Santé  
Avenue de TOULOUSE  
46350 PAYRAC

### NOUS CONTACTER :

Email : [payrac@fede46.admr.org](mailto:payrac@fede46.admr.org)  
Tel: 05 65 41 93 46



## Plan "VIGICANICULE"



## Gestion des Vagues de Froid

### **Registre communal des personnes vulnérables**

La commune de Saint-Sozy est chargée de constituer le registre communal des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir informer et contacter celles-ci en cas de fortes chaleurs, de canicule ou de vagues de froid.

### **Qu'est-ce que le registre communal des personnes vulnérables ?**

Ce fichier recense les personnes souhaitant se faire aider en cas de très fortes chaleurs ou de vagues de froid.. Lors du déclenchement du dispositif spécifique à chacune de ces situations par le Préfet, l'équipe municipale contacte les personnes inscrites volontairement pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter une aide adaptée si besoin.

### **Pourquoi le registre ?**

Pour aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, épidémie, catastrophe naturelle..)

### **Qui est concerné ?**

- Personnes de plus de 65 ans
- Personnes adultes souffrant d'un handicap
- Personnes dépendantes et isolées

### **Comment s'inscrire ?**

Les personnes âgées fragiles et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire au registre communal des personnes vulnérables. L'inscription est totalement confidentielle et gratuite. La demande peut être faite directement par téléphone auprès du secrétariat de la Mairie au 05.65.32.23.06, par mail à [mairie-st-sozy@info46.fr](mailto:mairie-st-sozy@info46.fr) ou grâce au bulletin joint

*(Page suivante à découper)*

### **Comment inscrire un proche ?**

La demande peut être faite par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle). Dans ce cas, elle doit être effectuée impérativement par écrit, en retournant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site internet de Saint Sozy (Page "Mairie" - "Formulaires"). La commune enregistre l'inscription et adresse un courrier à la personne âgée pour qui l'inscription a été demandée.

### **Signalez- vous à un proche !**

**Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel.  
L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.**

**Une mise à jour annuelle sera également effectuée.**

**RDV en Mairie pour remplir ou déposer votre formulaire d'inscription au heures et jours d'ouverture.**



## Recensement des personnes âgées / vulnérables / isolées

### Demande d'inscription sur le registre nominatif confidentiel

(Ce registre a pour finalité de permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.)

En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (fortes intempéries, canicule, épidémies...), un registre est tenu en Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

#### **Je soussigné(e) :**

NOM:.....PRENOM.....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques...

- en qualité de personne âgée de 65ans et plus
- en qualité de personne isolée
- en qualité de personne handicapée.

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

#### **Je déclare bénéficiaire :**

- d'un service à domicile (soins infirmiers / aide ménagère...)
- d'aucun service à domicile

#### **Coordonnées de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :**

NOM :..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

**Date et signature**

Demande à transmettre à :

Mairie de Saint-Sozy - 1 Place des Marronniers - 46200 SAINT-SOZY

[mairie-st-sozy@info46.fr](mailto:mairie-st-sozy@info46.fr) 05 65 32 23 06



**Formulaire de  
Demande d'inscription  
sur le registre nominatif confidentiel  
des personnes vulnérables**

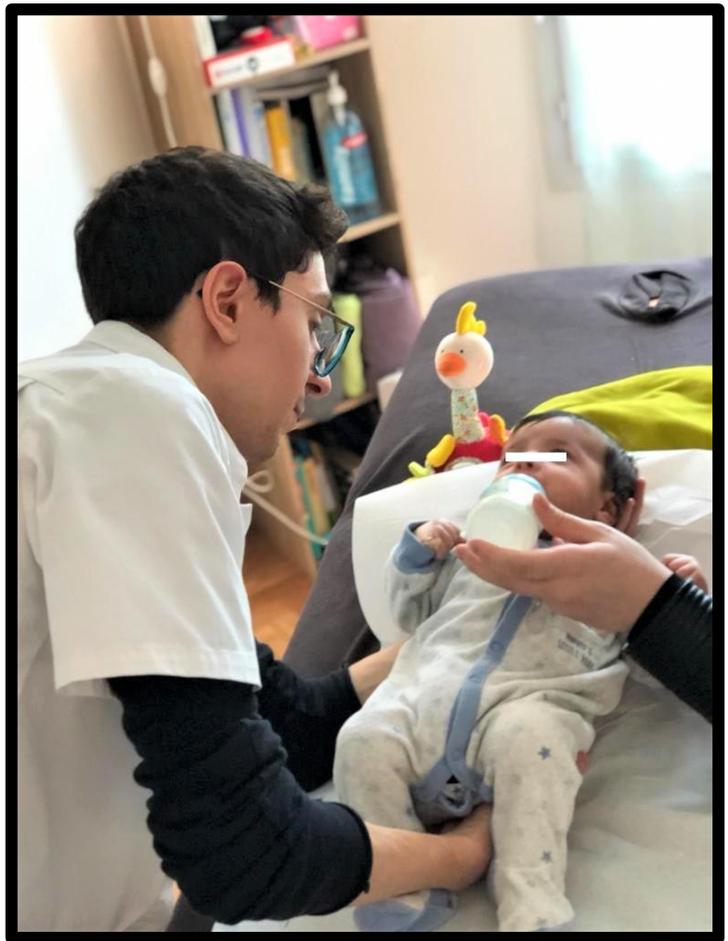
# Bienvenue

**Jonathan Bouchoucha** s'est installé à l'Espace Santé Roger LAVAL pour y exercer son activité d'ostéopathe depuis le 20 Mars 2023.

Jonathan Bouchoucha est issu d'une formation en 5 ans à l'Ecole d'Ostéopathie de Paris, et a pratiqué pendant plus de 6 ans dans un cabinet à Fresnes (94260). S'adaptant à chaque patient, il vous accompagne selon votre âge et vos besoins : nourrisson, enfant, adolescent, adulte, femme enceinte, sportif, etc.

Vous pouvez consulter son **profil** Doctolib ou l'appeler au 07 49 92 41 91

pour toute prise de rendez-vous, ou pour davantage d'informations sur les motifs de consultation pris en charge par l'ostéopathie, ainsi que sur les tarifs et horaires d'ouverture.



Mercredi 6 avril 2023,  
Olivier et Daisy LESPINAS, ont inauguré leur tout nouveau kiosque à Pizzas installé rue de l'Occitanie.

Ce distributeur automatique proposera un grand choix de pizzas

qui seront disponibles

24h/24h et 7j/7



**Margot Fontalive** a ouvert le lundi 17 juillet 2023 un institut de beauté à Saint-Sozy, son village natal.

Margot Fontalive va y proposer toutes les prestations classiques d'un institut de beauté (épilation, soins des mains et des pieds, visage...), en mettant l'accent sur le bien-être et les soins du visage et du corps.

L'institut de beauté est ouvert lundi de 9 h à 17 h, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 18 h et samedi de 9 h à 14 h (sur rendez-vous). Margot Institut de beauté, 61 rue de l'Occitanie à Saint-Sozy. Tél. 05 65 32 59 62. Page Facebook : Margot Institut de beauté

(Extrait de l'article de Marc Louison pour Actu Lot paru le 11 juillet 2023)

# Etat civil

## Au cours de cette année 2023:

( En date 29 Novembre 2023)

### Naissances :

Nous avons eu sur la commune: **3 naissances**

### Mariages:

Mariages célébrés sur la commune: **0**

### PACS:

Pacs célébrés sur la commune: **1**

### Décès:

Nous déplorons sur la commune: **9 Décès**

## Dossier 1 :

### L'obligation légale de débroussaillage<sup>3</sup> <sup>4</sup>:



#### Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage peuvent être précisées par la réglementation locale.

#### De quoi s'agit-il ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

#### Qui est concerné ?

Dans le département du Lot, l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux **propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, landes ou friches.**

Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions, chantiers, travaux, installations, terrains. Lorsque l'emprise à débroussailler s'étend sur un fonds voisin, ce dernier ne peut s'opposer aux travaux, sauf à les effectuer à ses frais.

<sup>3</sup> Pour en savoir davantage : lien vers la page [Obligation de débroussaillage de la préfecture du Lot](#) ou [Arrêté préfectoral n°E-2012-183 du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux en plein air pour la prévention des incendies de forêt et de la préservation de la qualité de l'air.](#)

<sup>4</sup> Le non-respect de cette obligation constitue une infraction relevant du protocole local relatif à la mise en œuvre de la justice de proximité.



### Sur quel périmètre débroussailler ?

#### > En zone rurale

Cette opération doit être réalisée autour des habitations sur une profondeur de 50 mètres.

Le long des voies d'accès au terrain (route, sentier, chemin privé), cette opération doit être réalisée autour de chaque habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Mais un arrêté municipal ou préfectoral peut déroger à ces règles.

#### > En zone urbaine

- ✓ Commune dotée d'un PLU ou équivalent

Chaque propriétaire doit débroussailler et maintenir en état débroussaillé l'intégralité de son terrain.

- ✓ Commune sans PLU

Chaque propriétaire doit débroussailler et maintenir en état débroussaillé sur une profondeur de 50 mètres autour de son habitation.

Le maire assure le contrôle de l'exécution de ses règles.

#### Sanctions

En cas de non-respect de l'obligation de débroussailler, la commune peut effectuer une mise en demeure.

Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard.

Le contrevenant devra payer l'astreinte à partir de la notification et jusqu'à ce que l'opération débroussaillage soit effective, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office aux frais du contrevenant.

La commune peut également infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Par ailleurs, le contrevenant risque une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

#### Une telle infraction entre dans le champ du protocole local relatif à la mise en œuvre de la justice de proximité.

Si le défaut de débroussaillage a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, cela devient un délit passible d'1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

#### Déduction d'impôt

Il est possible de bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt dans le cadre de travaux de débroussaillage par l'intermédiaire d'un professionnel.

# Informations Générales

SYDED



À



Epluchures  
Restes de repas  
Thé, filtres et marc de café  
Papier essuie-tout...



partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compostage devient l'affaire de TOUS.

**Tous les bio déchets devront être triés à la source, afin d'être valorisés**

Le compostage est une technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le volume de déchets jetés dans votre poubelle tout en générant un excellent amendement organique pour vos plantes ou votre potager.

Si vous êtes intéressé pour l'achat d'un composteur, vous pouvez contacter le SYDED au **05 65 21 54 30** ou vous rendre sur le site internet:

<https://syded-lot.fr/dechets/moins-jeter/composter>

Les employés de la Communauté de Communes (Cauvaldor) en charge de la collecte des ordures ménagères, ont reçu comme consigne de ne plus récolter les déchets qui ne devraient se trouver ni dans les bacs verts ni marrons, de les retirer des bacs le cas échéant et de les laisser au sol. A charge pour les communes, ou les bonnes volonté, de les collecter afin de les déposer dans une des deux déchetteries ( Souillac ou Martel).



# Informations Générales

## SMECMVD



**Information du  
Syndicat Mixte des  
Eaux du Causse de  
Martel et de la Vallée  
de la Dordogne**

**Année 2023**

**Personnel :**  
**Laurence VITRAC a rejoint l'équipe du  
SMECMVD**

### **Bienvenue à**

Laurence VITRAC est en charge de la comptabilité depuis le 19 Juin 2023 en remplacement de Muriel ISSALY qui a choisi de mettre fin à sa mission au SMECMVD à compter du 31 Juillet 2023.

### **Merci à**

Muriel ISSALY pour le travail accompli, notamment son accompagnement lors de la mise en place du SMECMVD.

## **Travaux 2023**

### **Les travaux terminés :**

- Commune de CAVAGNAC : Renouvellement des canalisations d'eau potable - secteur d'Aubiach.
- Commune de GIGNAC : Renouvellement des canalisations d'eau potable - Place de l'Eglise dans le cadre de l'opération cœur de village.
- Commune de GIGNAC : Renforcement de l'alimentation des réservoirs de Falsemoier et Pech des Montagnes – secteur GIGNAC et BORREZE.
- Commune du VIGNON EN QUERCY : Avenue du Docteur Monmont – Route de Brive – les Quatre-Routes du Lot.
- Commune du VIGNON EN QUERCY : Bourg de Cazillac.

Et divers travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation.

### **Les travaux en cours :**

Dans le cadre de la réalimentation du Causse de MARTEL, le SMECMVD a démarré :

- La sécurisation du Vignon en Quercy et du Territoire des Eaux du Doux : ces travaux seront terminés au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

- La préparation de la construction des réservoirs à Martel « Croix Rempart » : Novembre 2023.
- Les travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (BALADOU) suite à l'aménagement de la zone de la SOLEV à MARTEL : fin 2023.

### **Les travaux à venir :**

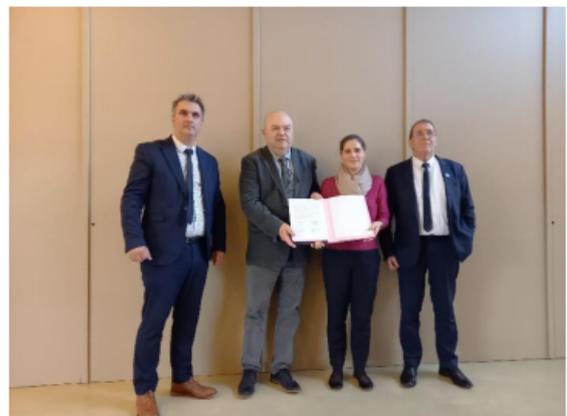
- La sécurisation en eau potable du Causse de FLOIRAC : marché attribué.
- La construction de la nouvelle station des Scourtils à ST DENIS LES MARTEL : marché attribué.
- L'adduction Croix Rempart depuis la station des Scourtils entre ST DENIS LES MARTEL et MARTEL : marché en cours d'attribution.
- Les travaux liés au périmètre de protection des ressources des Scourtils et Scanneaux à SAINT DENIS LES MARTEL.
- La finalisation du périmètre de protection de la ressource du Blagour sur la commune de LACHAPELLE AUZAC.

Et divers travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation.

## **Les partenaires financiers**

### **Une date importante : le 14 Novembre 2023 :**

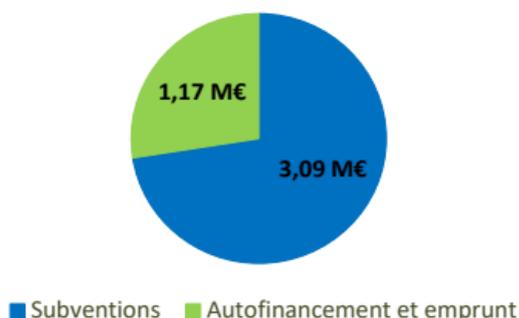
Le contrat de projets 2023 – 2028 entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, le Conseil Départemental du Lot et le SMECMVD qui fixe les engagements financiers pour le projet de réalimentation du Causse de Martel a été signé.



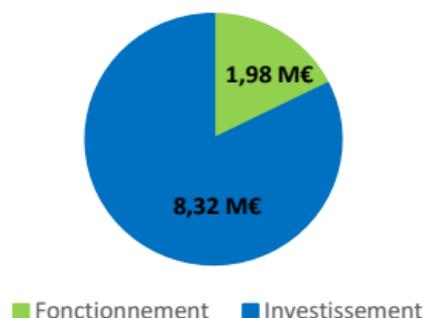
*M. Guillaume CHOISY Directeur Général de l'AEAG – M. J-Luc LABORIE  
Président SMECMVD- Mme Claire RAULIN Préfète du Lot  
M. Serge RIGAL Président du Département*

# SMECMVD

Le SMECMVD finance ses projets par autofinancement, subventions et par emprunt. Pour les travaux en cours (Sécurisation des Quatre-Routes Commune du Vignon en Quercy et des Eaux du Doux – Réservoirs de Croix Rempart), la répartition est la suivante :



## Budget 2023

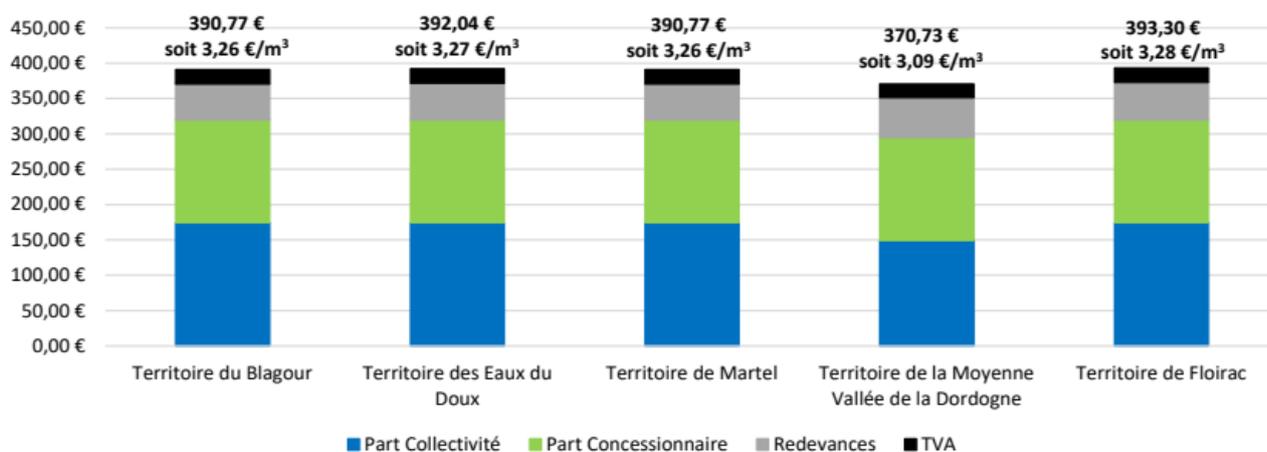


## Facturation de l'eau au 1er Janvier 2024 : vers une harmonisation des tarifs

La part syndicale du prix de l'eau a été fixée, à l'unanimité des membres, lors du Conseil Syndical du 16 Novembre 2023. Les consommations d'eau sont facturées par notre concessionnaire du service public de l'eau : la SAUR. Votre facture comprend :

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ...
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A.

### Facture 120 m3 TTC par territoire



Retrouvez-nous sur RDV : Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison France Services, ancienne Trésorerie).

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre :

Site Internet : <https://www.smebcmvd.fr/>

Téléphone : 05 32 26 07 82

**Le Président,**  
**Jean-Luc LABORIE**

## Le Car "France Services"

### Planning de passage du car: Janvier à Juin 2024

#### Vous souhaitez venir à une permanence ?

Vos conseillers vous accueillent sans rendez-vous aux dates de passage et aux horaires d'ouverture dans la commune de votre choix.

Rencontre avec un Défenseur des Droits, le 2<sup>ème</sup> lundi après-midi de chaque mois : contactez-nous pour prendre rendez-vous.

Emmanuelle THAMIE :

06 49 22 13 65

Stéphane MICHEL :

06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

	9h30 à 12h	14h à 17h
LUNDIS	<b>Puybrun</b> : 08/01, 05/02, 04/03, 29/04, 27/05, 24/06	<b>Puybrun</b> : 08/01, 05/02, 04/03, 29/04, 27/05, 24/06
	<b>Vayrac</b> : 22/01, 19/02, 18/03, 15/04, 13/05, 10/06	<b>Vayrac</b> : 22/01, 19/02, 18/03, 15/04, 13/05, 10/06
	<b>Alvignac</b> : 15/01, 29/01, 12/02, 26/02, 11/03, 25/03, 08/04, 22/04, 06/05, 03/06, 17/06	<b>Padirac</b> : 26/02, 17/06 <b>Montvalent</b> : 25/03, 06/05 <b>Gintrac</b> : 15/01, 08/04 <b>Carennac</b> : 29/01, 12/02, 11/03, 22/04, 03/06
MARDIS	<b>Calès</b> : 09/01, 06/02, 05/03, 02/04, 28/05, 25/06	<b>Pinsac</b> : 02/01, 30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 21/05, 18/06
	<b>Saint-Sozy</b> : 16/01, 13/02, 12/03, 09/04, 07/05, 04/06	
	<b>Miers</b> : 23/01, 20/02, 19/03, 16/04, 30/04, 14/05, 11/06	<b>Miers</b> : 09/01, 06/02, 05/03, 02/04, 28/05, 25/06
	<b>Meyronne</b> : 02/01, 30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 21/05, 18/06	<b>Thégra</b> : 16/01, 13/02, 12/03, 09/04, 07/05, 04/06
MERCREDI	<b>Puybrun</b> : 03/01, 17/01, 24/01, 31/01, 14/02, 21/02, 28/02, 13/03, 20/03, 27/03, 10/04, 17/04, 24/04, 15/05, 22/05, 05/06, 12/06, 19/06	<b>Saignes</b> : 24/01, 21/02, 20/03, 17/04, 15/05, 05/06 <b>Montvalent</b> : 31/01, 28/02, 12/06
	<b>Loubressac</b> : 10/01, 07/02, 06/03, 03/04, 29/05, 26/06	<b>Rocamadour</b> : 10/01, 07/02, 06/03, 03/04, 29/05, 26/06 <b>Tauriac</b> : 17/01, 13/03, 10/04 <b>Lacave</b> : 03/01, 14/02, 27/03, 24/04, 22/05, 19/06
JEUDIS	<b>Floirac</b> : 04/01, 01/02, 07/03, 04/04, 02/05, 06/06	<b>St-Jean Lagineste</b> : 25/01, 22/02, 21/03, 18/04, 16/05, 13/06 <b>Vayrac</b> : 04/01, 11/01, 18/01, 01/02, 08/02, 15/02, 29/02, 07/03, 14/03, 28/03, 04/04, 11/04, 25/04, 02/05, 23/05, 30/05, 06/06, 20/06, 27/06
VENDREDI	<b>Couzou</b> : 29/03, 21/06	<b>Tauriac</b> : 16/02, 10/05, 07/06
	<b>Carlucet</b> : 05/01, 02/02, 01/03, 26/04, 24/05	
	<b>Mayrinhac-Lentour</b> : 19/01, 16/02, 15/03, 12/04, 10/05, 07/06	
	<b>Le Bastit</b> : 26/01, 23/02, 22/03, 19/04, 17/05, 14/06	

En dehors du passage du car vous pouvez également nous rejoindre dans les structures France services :

**BIARS :**

**05 65 38 03 79**

**GRAMAT :**

**05 82 12 00 23**

**MARTEL :**

**05 82 13 00 85**

**ST-CERE :**

**05 65 34 35 19**

**SOUILLAC :**

**05 65 37 64 71**

Communauté de communes  
Causses et Vallée  
de la Dordogne  
Bramefond  
46200 SOUILLAC  
05 65 27 02 10  
www.cauvaldor.fr

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, en ayant prévenu votre mairie au préalable.

## Cérémonie du 11 Novembre



Samedi 11 novembre 2023 a eu lieu la cérémonie en mémoire du 11 novembre 1918 qui marquait la fin de la première guerre mondiale. Cet événement s'est tenu en présence de Mme Huguette TIEGNA, députée de la 2eme circonscription du Lot et de MM., Christophe LACARRIERE, maire de Mayrac, Jean Luc BALADRE, maire de Meyronne, Jean Philippe GAVET, maire de Saint Sozy,





## La Vallée des Rocs

### Inscriptions ouvertes

Reprise des activités en septembre 2023

**ANIMATIONS CULTURELLES** Expositions, spectacles, conférences

Contact : Gervais Delnaud – [gervais.delnaud@orange.fr](mailto:gervais.delnaud@orange.fr)



**BIBLIOTHEQUE** samedi de 10h à 12h (Mairie St-Sozy)

Contact : Laure Mehtar - [laure.mehtar@orange.fr](mailto:laure.mehtar@orange.fr)



**COUTURE** 3<sup>ème</sup> mercredi matin du mois (Ecole de Mayrac)

Contact : Annick Nardo - [nardolagrang@wanadoo.fr](mailto:nardolagrang@wanadoo.fr) Reprise en octobre



**CUISINE** 2<sup>ème</sup> mercredi matin du mois (Ecole de Mayrac)

Contact : Annick Nardo - [nardolagrang@wanadoo.fr](mailto:nardolagrang@wanadoo.fr) Reprise en octobre



**ENTRETIEN-BALISAGE DES SENTIERS** 120km de sentiers

Contacts : Jeanine Lefevre - [janeric46@orange.fr](mailto:janeric46@orange.fr)

Jeanine Pouchieu - [jeannine.pouchieu@orange.fr](mailto:jeannine.pouchieu@orange.fr)



**GYMNASTIQUE** lundi de 19h à 20h et/ou jeudi de 9h à 10h

(Salle des Fêtes de St Sozy)

Contact : Nicole Brémont- [bremont.nicole@orange.fr](mailto:bremont.nicole@orange.fr)



**QI GONG** mardi de 18h30 à 19h45 (Salle des Fêtes-Meyronne)

Contact : Corinne Faurel - [corinnefaurel@gmail.com](mailto:corinnefaurel@gmail.com)



**SORTIE PEDESTRE** 1 dimanche par mois (½ journée ou journée)

Contact : Josette Rougies - [rougies.josette@gmail.com](mailto:rougies.josette@gmail.com)



**VALLEE FLEURIE** Préparation des plantations selon la saison

Contact : Nicole Brémont - [bremont.nicole@orange.fr](mailto:bremont.nicole@orange.fr)



La participation à un ou plusieurs ateliers est soumise à une inscription à l'association pour un montant annuel de 10 €. La participation aux ateliers Gymnastique et Qi Gong fait l'objet d'une cotisation supplémentaire.

**Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [contact@valleedesrocs.com](mailto:contact@valleedesrocs.com)**

# EXPO PHOTO MADAME RÊVE

Une **EXPO PHOTO** qui explore l'imaginaire des femmes du territoire.  
Des habitantes se sont prêtées au jeu pour partager leurs rêves.

Vallée des Rocs - Souillac Images

INPS - Ne pas jeter sur la voie publique

La Vallée des Rocs, en partenariat avec Souillac Images, a accompagné une quinzaine de femmes du territoire, toutes volontaires, afin de mettre en image leurs rêves. Les rencontres entre les femmes et les photographes ont débuté mi-mars et ont abouti à une exposition présentée les 14 et 15 octobre au Moulin du Bourg à CREYSSE ainsi que le 26 Novembre 2023, au marché de Noël de Saint-Sozy.

Cette exposition résulte de la volonté et l'envie de mettre les femmes au cœur de l'espace public, pour parler, pour partager. De là, naît l'idée de monter une exposition photographique.

Le thème ? Le rêve pour explorer l'imaginaire de chacune et ouvrir le champ des possibles.

De futures dates d'exposition sont d'ores et déjà à l'étude pour 2024

La Compagnie du Moulin à ... Paroles  
présente

## MOURIR POUR UN MOULIN A VENT

Participation  
au



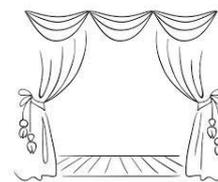
Mise en scène Jacqueline Leclère  
Son et lumière Didier Leclère



La vallée des Rocs nous a proposé le 7 Octobre une soirée théâtre avec la venue de la troupe voisine de Gignac.

La pièce intitulée "Mourir pour un moulin" a été inspirée d'un fait divers tragique survenu au moulin de Gignac en 1920, suite à un conflit de propriété.

La mise en scène présentée avec drôlerie et beaucoup d'humour, a véritablement conquis le public venu nombreux à cette soirée.



Roger BOUYSSOU Michel BROUSSE Guy CHALVET Marc-Antoine  
CUEILLE Thierry DIONIS François LAFON Gérard LACROIX  
Francine LIEBUS Eric PICARD Guy POZWECK Guy SIGNOL

# VIE ASSOCIATIVE

## L'Amicales des Retraités



Début septembre 2023 : Repas autour d'une carbonade flamande



4 Novembre 2023

Après midi dansante

avec l'accordéoniste

Gérard GOUNY



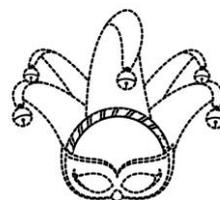
# ANIMATIONS - FESTIVITES

## Carnaval



**Mercredi 15 Mars**

Carnaval organisé par Anim  
Enfance sous un soleil  
magnifique!



## ANIMATIONS - FESTIVITES

### Samedi 17 Juin :

Fête de la musique avec les groupes "Rookie Blues Band" et "Jaja", organisée par le comité des fêtes, secondé par Anim Enfance dans la vente de gaufres.



### Samedi 4 Mars :



Le Samedi 4 Mars notre dynamique Comité des Fêtes a organisé le traditionnel concert avec le groupe bien connu « La Déryves »

Ce fût une vraie réussite avec ambiance assurée!"



## ANIMATIONS - FESTIVITES

Les 21,22 et 23 Juillet, le Comité des Fêtes a organisé sa traditionnelle fête votive.

Un DJ a ouvert les festivités le Vendredi soir, puis se sont succédés les groupes « Calypso Orchestra » le Samedi soir, « Replay and Live » et « La Déryves » pour animer le Dimanche la paëlla géante de Daisy et Olivier Lespinas.

Un vrai succès tout le week-end !!!



## ANIMATIONS - FESTIVITES

- Où se déroule le 1<sup>er</sup> marché de Noël dans la région ?...

A St SOZY bien sûr , grâce à son Association des Commerçants !!

C'est sous un magnifique soleil que petits et grands ont pu profiter des multiples animations proposées : nombreux stands d'artisanat et d'articles de Noël, promenades à poney, manège, huîtres, vin blanc, gaufres et autres dégustations, musique, chorale d'enfants et d'adultes animée par Chris Paillette, exposition de Mme Rêve...



Sans oublier la photo avec le Père Noël !!!  
Tout le monde a été transporté par la magie de Noël !!! !



## Cette année là !

### QUI FAISAIT QUOI A ST SOZY IL YA PRESQUE 20 ANS ?...

A la fin de l'année 2004, le journal La Dépêche a proposé plusieurs articles sur les différents acteurs locaux de notre commune.

Nous les avons retrouvés et avons le plaisir de vous les faire découvrir ou redécouvrir... Artisans, commerçants, professions libérales, restaurateurs, hôteliers, exploitants agricoles, sportifs, associations....

Beaucoup d'entre eux sont restés fidèles à Saint Sozy, d'autres ont poursuivi leur chemin ailleurs, et certains, malheureusement, nous ont quittés.

Et si nous fêtons les 20 ans de ces articles en photographiant les acteurs locaux en 2024?

### " Qui fait quoi au village en 2024?"...

**Nous vous proposons, le soir des vœux du Maire, le samedi 27 Janvier, une petite séance photo, pour ceux qui le désireront, photos qui présenteront aux habitants les différents acteurs de leur commune.**

### Retour sur 2004

#### SAINT-SOZY

### Amoureux de leur terre



Quelques uns des agriculteurs du village. Photo DDM, C.D.

Ils ont repris l'exploitation de leurs parents ou, pour les plus jeunes, choisi de s'installer à Saint-Sozy pour y cultiver la terre ou élever des bêtes: ce sont les agriculteurs du village. De gauche

à droite, on découvre Michel Delmas, Joost De Widt, Les Guinoï, derrière Stephanus Gaveling, avec un bérêt, Philippe Castenet et Bernard Borie. Demain, les services publics.

#### SAINT-SOZY

### Services publics: tir groupé



Ils assurent les services publics à Saint-Sozy.

De gauche à droite, Jean-Marc Baffet (EDF), Joëlle Teilhard (agent administratif à la mairie), Yvonne Bourdet (responsable bibliothèque), Joëlle Pouget (directrice école maternelle), Michel

Delmas (directeur de la Caisse locale du Crédit agricole), Jean-Claude Delagne (responsable Poste de Souillac) et Martine Barrière (secrétaire locale de Groupama).

## Ils animent le village. Découvrez-les en images . Ils font bouger Saint-Sozy

Qui dit milieu rural ne suppose pas nécessairement vie locale morte. Fort de son tissu associatif dynamique et de ses commerces de proximité, le village de Saint-Sozy fait bouger ses 1000 habitants.

Artisans, professions libérales, représentants des associations, membres du conseil municipal, restaurateurs, hôteliers, musiciens et même la doyenne du village, se présentent en images dans une page spéciale. Dans le cadre de l'opération Lot 2020, le maire Daniel Queva avait notamment insisté

sur l'importance du maintien de l'artisanat et des commerces sur la commune. À Saint-Sozy, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd : du boucher à la coiffeuse en passant par les deux médecins du village, le jeune accordéoniste, les chasseurs, l'ébéniste ou les brocanteurs, découvrez des hommes et des femmes qui ont choisi de s'installer à Saint-Sozy et de faire vivre le bourg. Page 27

**Quelques-uns des représentants des associations locales qui ont pris la pose, bien emmitoufflés, sur la place du village.** Photo DDM, C.D.



### SAINT-SOZY

#### Bonnes performances de nos athlètes



Les athlètes heureux d'avoir participé à la course. Photo DDM

Dimanche 28 septembre dernier, huit athlètes de Saint-Sozy et Meyronne ont participé aux foulées MLK organisées autour du plan d'eau du causse.

Avec deux formules proposées (7 et 21 kilomètres), certains ont eu le temps d'admirer ce site pittoresque. Près de 450 coureurs ont foulé les allées contournant le lac, avec sa plage de sable (il faisait par contre un peu frais pour la baignade).

Pour les performances de nos huit lotois du nord, deux se sont classés dans le premier tiers : Laurent Vauritoux sur les 21 kilomètres, et Charles Cochu sur les 7 kilomètres.

Viennent ensuite deux courses

d'équipes, avec Dominique Jamme, Alain Longé, Jean-Pierre Prunet et Didier Tamagnaud qui ont terminé dans cet ordre et quasiment dans le même temps. Enfin, André Lespinasse et Gervais Delnaut ont fait la course cote à cote, presque main dans la main, à leur rythme, tous les six sur les 21 kilomètres.

Un repas très convivial a clôturé cette matinée qui s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique, pour cette course toujours aussi bien organisée par Lilian Maigne.

Un prochain article vous fera vivre l'épopée de certains d'entre eux au marathon du Médoc.

**Vie locale.** Les acteurs locaux de Saint-Sozy se présentent aux habitants. Associations, artisans, restaurateurs, hôteliers, commerçants, musiciens, professions libérales: découvrez qui fait quoi en images.

# Qui fait quoi au village



En haut à gauche, Philippe Castanet, adjoint au maire, aux côtés de la doyenne du village, Suzanne Ichanez, 92 ans. L'accordéoniste Gérard Gouny et le correspondant de la Dépêche René Lespinasse.

De gauche à droite, les professions libérales avec Michel Andries (économiste), Dominique Jamme (architecte), les Shoebotham (brocanteurs), Sandra Malfatti (médecin) et Jacques Boulanger (médecin).

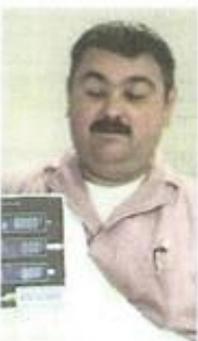
Très affaire derrière son comptoir, Bruno Lestrade, le boucher du village.

Quelques représentants des associations de Saint-Sozy: l'amicale des retraités, la société de chasse (forte d'une trentaine de chasseurs), «Vitamine T» (théâtre/fort dynamique comme son nom l'indique et qui sera en représentation à la salle des fêtes de Saint-Sozy demain soir), le Dynamique basket (2e du département en nombre de licenciés), l'association des parents d'élèves, «La Vallée des rocs» (randonnée) qui gère pas moins de 100 km de sentiers pédestres, la Pétanque du pont, «Loisirs, détente et traditions», «Val Roc» et «Anim'enfance».

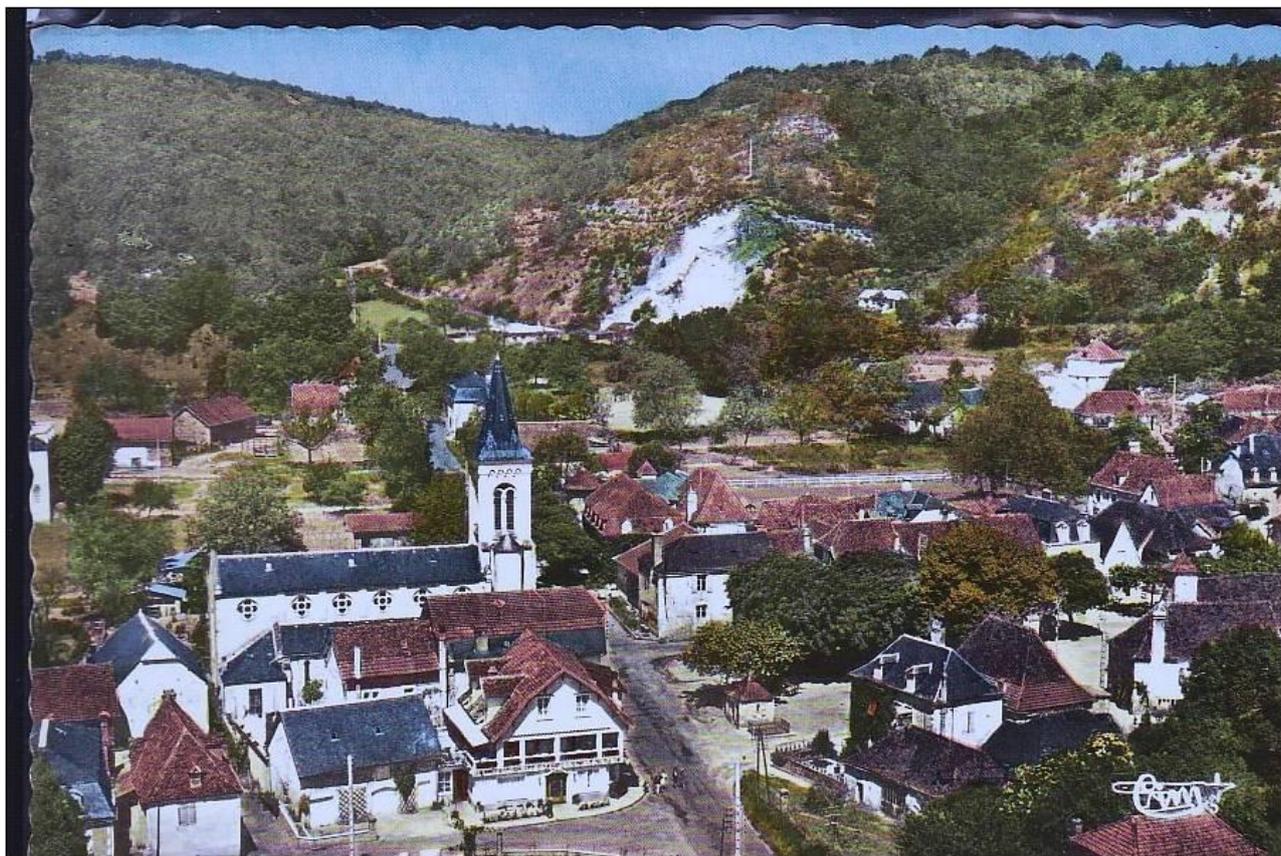
Quelques uns des artisans: de gauche à droite, Jacques Grandon (Quercy Périgord), Daniel Levst (constructeur de piscines), Yves Ribault (peintre en décoration), Jean-Michel Izorche (ébéniste) formé comme menuisier au lycée technique de Souillac avant de se spécialiser dans l'ébénisterie et Jean-Claude Lacombe (carreleur).

La coiffeuse du village, Corine. Parmi les restaurateurs et les hôteliers: de gauche à droite, Jean Louradour («La Renaissance»), Nelly Loonen (chambres d'hôtes «Le Pech grand»), Sandrine Lacombe, la patronne du «Capricorne», Sophie Nadin (camping «Le village du port») et Bernard Destrannes (hôtel restaurant Grangier) avec sa fille Juliette.

Demain, la suite avec les agriculteurs et samedi, les services publics. La semaine prochaine, l'épicier.



# Photorama



Jeanluc1954

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)



*Bonnes fêtes de fin d'année*



*La salle des fetes n'existait pas encore et on peut voir des pompes à essence face à l'hotel Grangier*